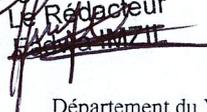


Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20231116-2023-DM-154A-AU
Date de télétransmission : 23/11/2023
Date de réception préfecture : 23/11/2023

Publié - Notifié le 23.11.2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature,
Le Rédacteur


REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-154A Du 16 novembre 2023

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - Marchés publics (1.1.)

COMMANDE PUBLIQUE – Avenant n°1 au contrat de prestation de service avec la société HIBYRD - Etablissement d'un Projet d'Administration.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2023-DM-119A en date du 25 septembre 2023 portant sur la signature d'un contrat de prestation de service avec la Société HIBYRD - 140 bis, rue de Rennes - 75006 Paris, pour un accompagnement à l'établissement d'un projet d'administration, correspondant à un planning prévisionnel allant du mois de Septembre 2023 à Février 2024, pour un montant global et forfaitaire de 23 760 € TTC,

Considérant que dans le cadre de l'accompagnement en cours sur le projet d'administration, il a été demandé à la société HIBYRD d'élargir les entretiens à l'ensemble des directeurs membres du Comité de direction, soit 3 jours d'intervention complémentaire,

Considérant la nécessité de passer un avenant au contrat de prestation de service avec la Société HIBYRD, soit un montant complémentaire de 3 960€ TTC, pour un montant global et forfaitaire de 27 720 € TTC,

Considérant le projet de l'avenant n°1,

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant n°1 au contrat de prestation de service avec la Société HIBYRD - 140 bis, rue de Rennes - 75006 Paris, pour un accompagnement à l'établissement d'un projet d'administration :

- Nombre de jours d'intervention complémentaire : 3,
- Pour un montant complémentaire de 3 960 € TTC,
- Soit pour un montant global et forfaitaire de de la mission de 27 720 €.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-154A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-23T14-00-52.00 (MI249080030)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20231116-2023-DM-154A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - Avenant n.1 au contrat de prestation
de service avec la société HIBYRD - Etablissement d'Administration
Projet d'Administration.

Date de décision : 16/11/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : DECISION 154.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

Projet avenant - décision 154.PDF Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/11/23 à 14:00

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 23/11/23 à 14:00

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 23/11/23 à 14:06